

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR DAVANTAGE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES SOUS-CONTRATS (CM14 1139)

Mise en contexte

La Commission permanente sur l'examen des contrats a reçu du conseil municipal le mandat de se pencher sur une motion de l'opposition officielle présentée au conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2014 (CM14 1139), motion qui proposait :

« Que les informations relatives à l'identité des sous-traitants de même qu'à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés soient incluses dans les dossiers décisionnels du conseil municipal. »

La Commission a étudié cette motion lors d'une séance de travail tenue le 14 octobre 2015 et a déposé son rapport au conseil municipal le 26 octobre 2015. Ce rapport contient deux recommandations, auxquelles le comité exécutif répond dans le présent document.

R-1

La Commission ne recommande pas que les renseignements relatifs à l'identité des sous-traitants de même qu'à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés soient inclus dans les dossiers soumis pour décision aux instances décisionnelles de la Ville.

Réponse à R-1

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation.

R-2

La Commission recommande que les renseignements relatifs à l'identité des sous-traitants et à la nature des sous-contrats octroyés soient accessibles, après la réalisation des contrats, sur le portail internet de la Ville de Montréal dans l'application «Vue sur les contrats».

Réponse à R-2

Le comité exécutif rappelle que la Vue sur les contrats est un outil de visualisation qui permet de consulter les contrats et les subventions octroyés par la Ville de Montréal. Il est alimenté à partir des informations contenues aux dossiers décisionnels et dans le système SIMON. Les sous-contrats lient pour leur part l'adjudicataire du contrat et les tierces parties qu'il choisit. La Ville n'intervient pas dans la conclusion de ces sous-contrats et ses systèmes comptables ne contiennent aucune donnée à leur sujet. Inclure des données sur les sous-contrats dans la Vue ne s'inscrit donc pas dans l'objectif poursuivi par cet outil et supposerait un fastidieux travail de recherche et de manipulation de données. Pour ces raisons, le comité exécutif ne peut retenir la recommandation de la commission.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la qualité du rapport produit et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.